



Syndicat du bassin du Lez (SYBLE) (Siren : 200009884)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Prades-le-Lez
Arrondissement	Montpellier
Département	Hérault
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	13/07/2007
Date d'effet	31/07/2007

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Cyril MEUNIER

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Maison Départementale de l'Environnement - Domaine Départemental de Restinclières
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	34730 PRADES-LE-LEZ
Téléphone	
Fax	
Courriel	mt.syble@gmail.com
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	754 188
Densité moyenne	405,68

## Périmètres

Nombre total de membres : 6

- Dont 5 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
34	CA du Pays de l'Or (243400470)	CA
34	CA Sète Agglopolé Méditerranée (200066355)	CA
34	CC du Grand Pic Saint-Loup (200022986)	CC
34	CC Vallée de l'Hérault (243400694)	CC
34	Montpellier Méditerranée Métropole (243400017)	Métropole

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
Département de l'Hérault (223400011)

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Autres actions environnementales</p> <p>voir arrêté préfectoral 2020-1-781 du 29 juin 2020 en document joint // objet : *faciliter, sur les périmètres de ses membres sis sur le bassin versant du fleuve Lez, la prévention des inondations et la défense contre la mer, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides et de contribuer, s'il y a lieu, à l'élaboration et au suivi du SAGE. *assurer cohérence de l'activité des maîtres d'ouvrages compétents en matière de Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) à l'échelle du bassin versant du fleuve Lez. Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale, notamment envers les zones d'expansion des crues, qui fondent la gestion des risques d'inondation.</p> <p>1 Animation et concertation relative à la prévention des inondations, à la gestion et à la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques : animation, coordination, accompagnement, de conseil et d'information 2 Sites Natura 2000 : animateur de démarches de protection et de préservation 3 Lutte contre la pollution associée au bassin versant : étude 4 Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines : étude en lien avec les prélèvements et les usages de l'eau, et participe à l'élaboration du PGRI 5 Mise en place et exploitation des dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques : étude et suivi 6 Autres : Habilitation à recevoir des délégations de compétences GEMAPI et conventions</p> <p>Par substitution</p>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)